

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DASES 48** Subventions de fonctionnement (1.081.133 euros) à huit associations pour des actions à destination des familles, femmes et jeunes en situation d'exclusion : Emmaüs Coup de Main ; Les Enfants du Canal ; Hors la Rue ; Notre-Dame de Bon Secours ; Mouvements ATD Quart Monde ; Association pour le Développement de la Santé des Femmes (Cité des dames et Équipes mobiles de santé et Solidaya (5.000 euros). Conventions.

**Mme Léa FILOCHE, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511-13, L. 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu la convention pluriannuelle du 23 mai 2018 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Hors la rue » ;

Vu la convention pluriannuelle du 24 mai 2018 conclue entre la Ville de Paris et l'association « Les enfants du Canal » ;

Vu la convention pluriannuelle du 02 mai 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association pour le Développement de la Santé des Femmes (ADSF) ;

Vu la convention pluriannuelle du 19 décembre conclue entre la Ville de Paris et l'association pour le Développement de la Santé des Femmes (ADSF) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2020, à huit subventions en fonctionnement à destination des femmes, familles et jeunes en situation d'exclusion aux associations Emmaüs Coup de Main, aux Enfants du Canal, Hors la Rue, Notre Dame de Bon Secours, Association pour le Développement de la Santé des Femmes, Mouvements ATD Quart Monde et Solidaya.

Sur le rapport présenté par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont attribuées au titre de 2020 les huit subventions de fonctionnement suivantes :

- Une subvention de 200.000 euros à l'association « Emmaüs Coup de Main » (N° Paris Assos : 49281, dossier 2020\_02631 dont le siège social est situé 31 avenue Édouard Vaillant 93500 Pantin, pour son projet global d'insertion pour les familles migrantes intracommunautaires ;
- Une subvention de 30.000 euros au bénéfice de l'association « les enfants du canal » (N° Paris Assos : 125841, dossier 2020\_06898) dont le siège social est situé 5, rue Vésale (Paris 5e), pour l'action Romcivic ;
- Une subvention de 136.193 euros à l'association « Hors La Rue » (N° Paris Assos : 44321, dossier 2020\_06857), dont le siège social est situé 70 rue Douy Déculpe-93100 Montreuil pour ses actions de préventions et d'accueil de jour auprès des jeunes isolés ;
- Une subvention de 533.476 euros à l'association « Notre-Dame de Bon secours » (N° Paris Assos 20355 ; dossier 2020\_02963) dont le siège social est situé 66-68 rue des Plantes (14e) pour le fonctionnement du Dispositif « Lieu de Mise à l'Abri » 7j/j et 24h/24 ; situé 66 rue des plantes à destination des familles à la rue ;
- Une subvention de de 50.000 euros à l'association « Mouvement ATD Quart Monde » (N° Paris Assos : 11225 ; dossier 2020\_03401), dont le siège social est situé au 63, rue Beaumarchais (93100 Montreuil) pour le fonctionnement des actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes et des familles en situation de précarité menées à Paris ;
- Une subvention totale de 126.464 euros à « l'Association pour le Développement de la Santé des Femmes » ( ADSF ), dont le siège social est situé 18 rue Bernard Dimey 75018 Paris, (N° Paris Assos 9925 et de dossier 2020\_02361 et 2020\_02966), pour deux activités différentes qui sont d'une part l'accès à la santé sociale et médico psychologique des femmes isolées en situation de grande précarité accueillies au sein de la Halte « la Cité de dames » dans le 13e arrondissement (66.464 euros) et d'autre part le fonctionnement des équipes mobiles de santé auprès des femmes démunies (60.000 euros) ;
- Une subvention de 5 000 euros à l'association « Solidaya », (N° Paris Assos 195376 et de dossier 2020\_07823) dont le siège est situé 14 rue du Moulin des Près - 75013 Paris, pour le fonctionnement de son activité de distribution de paniers solidaires dans le 13e arrondissement.

Article 2 : Le versement de chacune des subventions mentionnées à l'article 1er ci-dessus est subordonné au vote du Conseil de Paris du montant de la subvention 2020 pour les associations les Enfants du Canal, Hors la Rue et l'Association pour le Développement de la Santé des Femmes, pour lesquelles une convention pluriannuelle a été signée en 2018 et 2019, et de la signature d'une convention pluriannuelle avec les associations Emmaüs Coup de Main et Mouvements ATD Quart Monde, d'une convention annuelle avec l'association Notre Dame de Bon Secours présentées en annexe, que la Maire de Paris est autorisée à signer.

Article 3 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes, pour un total de 1.081.133 euros sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2020 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Emmaüs Coup de Main	Accompagnement global des familles intracommunautaires	<b>200.000 €</b>
Les enfants du Canal	Romcivic	<b>30.000 €</b>
ADSF	Cité des dames	<b>66.464 €</b>
ADSF	Équipes mobiles de santé	<b>60.000 €</b>
Notre Dame de Bon Secours	Gestion du LIMA 14	<b>533.476 €</b>
Solidaya	Actions d'aide alimentaire secteur du 13 <sup>ème</sup>	<b>5.000 €</b>
Hors la Rue	Accompagnement des jeunes isolés	<b>136.193 €</b>
ATD Quart Monde	Actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes et des familles en situation de précarité menées à Paris	<b>50.000 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1.081.133 €</b>

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**